

Ref : CFVU2024/ D24-1001

CFVU DU 17 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 17 octobre 2024 réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric Hoffmann, vice-président de la CFVU,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

➡ DÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024.

Article 2

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 17/10/2024.*

Présents	18
Représentés	9
Abstention(s)	1
Suffrages exprimés	26
Pour	26
Contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Alexandre PERAUD.

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 19 septembre 2024 -

Etaient présents :

M. DAMOME, M. ESTEVE, Mme GONZALEZ SCAVINO, M. MBONDOBARI, Mme PINEDE, M. FOUCAUD, M. GOFFETTE-LEGER, M. HOFFMANN, Mme LACHAUD, M. LE BOURDONNEC, Mme PETIT, Mme SANTA CRUZ, M. ARCELIN, Mme BIRAUD, Mme GROULT, Mme POTTIER, Mme BELAROUSSI, Mme BOUHASSOUN, M. FERNANDEZ, M. JAILLET, Mme LOUPIT, M. LUTZ, M. PETIT, Mme ROQUES, Mme SCHALLER, M. GIBAUD.

Etaient représentés :

Mme DURRANS, Mme NACHTERGAEL, M. ROUX, Mme SADLAN, Mme AGUERA-GUUSMAN, M. BARRY, M. CADET, M. GISSOU, M. GLORIS, M. MAURIN, Mme MORGES, Mme OTHABURU.

Etaient invités :

Mme LAUNAY, Mme MIRAS, Mme OLÇOMENDY, Mme PIAU, M. HAUQUIN, M. VALAT.

M. Hoffmann ouvre la séance à 09h00. Il souhaite une bonne rentrée universitaire à tous les élus et remercie la DOSIP pour l'organisation du Job dating qui est en cours.

Nombre de membre présents	26
Nombre de membres représentés	12

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11/07/2024

Résultat du vote :

Votants	38
Suffrages exprimés	38
Pour	38

☞ *La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 11/07/2024.*

II/ CONVENTION DE PARTENARIAT CPGE ENTRE L'UBM ET LE LYCEE BERTRAN DE BORN DE PERIGUEUX RELATIF A LA FILIERE CINEMA

M. Valat présente le projet d'avenant au partenariat existant, qui consiste à intégrer la filière cinéma à la liste des formations avec équivalences entre les partenaires. Il rappelle que ces partenariats permettent en particulier aux élèves des classes préparatoires qui ne poursuivent pas leur cursus en lycée de pouvoir se réorienter à l'université dans le cadre d'équivalences inscrites dans le partenariat. Pour cela, les élèves de CPGE doivent impérativement avoir une inscription secondaire à l'université.

Résultat du vote :

Votants	38
Suffrages exprimés	38
Pour	38

☞ *La CFVU approuve l'avenant à la convention CPGE entre l'UBM et le lycée Bertran de Born de Périgueux relatif à la filière cinéma.*

III/ CREATION DU PARCOURS ANGLAIS-BASQUE-ESPAGNOL DE LA MENTION DE LICENCE LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES

Mme Olçomendy indique que ce nouveau parcours complète la carte des formations en Aquitaine puisqu'il n'existe pas d'équivalent y compris dans les autres parties de l'Euro-région, à savoir la Communauté autonome d'Euskadi et la Communauté forale de Navarre.

Mme Pinède s'interroge sur la position de l'UPPA quant à l'ouverture de ce nouveau parcours dans la mesure où une licence LLCER de Basque est portée par cet établissement.

Mme Olçomendy répond que ce nouveau parcours complète l'offre de l'UPPA, le parcours de la mention LLCER n'accueillant pas de débutants. Elle ajoute que ce nouveau parcours comprend une très forte mutualisation avec les autres parcours de la mention LEA et qu'il a pour vocation d'ouvrir de nouvelles perspectives de formation et d'emploi pour les étudiants déjà bascophones ou pour ceux qui souhaitent étudier et pratiquer les langues du territoire transfrontalier (basque – espagnol – français) et l'anglais.

Mme Santa Cruz ajoute que ce parcours offre un continuum d'études pour les étudiants qui souhaitent poursuivre en MEEF.

M. Gibaud s'enquiert des partenariats possibles pour accompagner et promouvoir cette formation, il pense notamment à l'institut culturel basque.

Mme Olçomendy indique que l'équipe de formation a aussi tissé des relations avec d'autres organismes tels que l'Office Public de la Langue Basque (OPLB) ou la communauté d'agglomération du Pays Basque.

Résultat du vote :

Votants	38
Suffrages exprimés	38
Pour	38

☛ **La CFVU approuve la création du parcours Anglais-Basque-Espagnol de la mention de licence Langues Etrangères Appliquées.**

IV/ REPARTITION DE L'ENVELOPPE 2025 DES MOYENS ALLOUES AUX COMPOSANTES

Mme Alonso présente le modèle de répartition. Celui-ci est calculé à partir de l'enveloppe arrêtée par le conseil d'administration qui est de 437939€.

L'enveloppe comprend la part de Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) qui est pour 2025 de 271000€ (reconduction 2024). Celle-ci est ventilée à 70% selon les effectifs étudiants inscrits dans chaque UFR et à 30% selon le montant des heures complémentaires des intervenants extérieurs payées sur l'année N-1. A noter que sur la SCSP, 35000€ sont attribués à l'UFR Langues et Civilisations au titre du fonctionnement de l'antenne d'Agen.

La 2^{ème} source de cette enveloppe est constituée de ressources propres : reversement de 100% du montant des recettes de la taxe d'apprentissage, de 40% des recettes de formation continue, diplômes propres et VAE et des recettes de cours du soir dont 14% sont reversées à l'UFR Langues et Civilisations (contribution active de l'UFR L&C à l'offre de formation et à son encadrement - 65 % des heures du DLM sont assurées par des enseignants titulaires de l'UFR).

Enfin, une allocation complémentaire exceptionnelle de 35000€ est allouée sur décision du conseil d'administration à l'UFR STC.

M. Hoffmann fait part de sa volonté de retravailler le modèle pour 2026 principalement le volet ressources propres, observant que les UFR disposent de budgets assez limités pour couvrir les besoins de soutien à la pédagogie (ateliers, sorties terrain, fouilles...). Il ajoute qu'il faudra intégrer la CLEFF dans le futur modèle.

Mme Pinède s'étonne de l'allocation complémentaire exceptionnelle attribuée à l'UFR STC qui se traduit par une importante différence du montant de financement par étudiant selon l'UFR de rattachement.

M. Hoffmann répond que si l'on observe la répartition 2024 et la part de 87000€ allouée à l'UFR STC, celle-ci ne lui permet pas de couvrir les dépenses de fonctionnement pédagogique. Cette UFR, nettement plus petite en taille, a des effectifs étudiants moindre avec un impact fort sur sa part de SCSP. Comme certains projets ne peuvent pas être couverts par des ressources propres et en particulier par la taxe d'apprentissage (ex : sorties terrain), la part de SCSP ne permet pas de couvrir l'ensemble de ce type de dépenses. Il plaide donc pour l'instauration pour chaque composante d'un socle de fonctionnement minimum en revoyant également la part de SCSP allouée.

Mme Pinède répond que le modèle d'allocation fondé sur le prorata d'inscrits est assez classique. Elle regrette cependant que le résultat du modèle aboutisse à une telle disparité par étudiant en fonction de leur UFR.

M. Damome rappelle que compensation au profit de STC n'est pas nouvelle et qu'elle est liée aux particularités des formations qui sont très professionnalisantes et aux projets pédagogiques qui supposent des coûts de fonctionnement importants. Il s'interroge sur la taxe d'apprentissage et la possibilité de demander un coup de pouce supplémentaire aux entreprises.

M. Hoffmann pense en effet qu'il faut travailler sur nos ressources propres puisque la baisse démographique attendue dans les prochaines années aura un impact direct sur le montant de notre SCSP.



3- Résultats du modèle 2025

Date du modèle :
10/09/2024

MODELE ALLOCATION DES MOYENS AUX UFR 2025			
	Répartition 2025	Répartition 2024	Variation
Part de l'enveloppe SCSP par composante (1)	271 000 €	271 000 €	
UFR Humanités	126 197 €	127 064 €	-867 €
UFR Langues et civilisations	99 340 €	97 069 €	2 271 €
UFR STC	45 463 €	46 867 €	-1 404 €
Total	271 000 €	271 000 €	0 €
Part des Ressources propres par composante (2)	40%	40%	
UFR Humanités	42 946 €	33 673 €	9 274 €
UFR Langues et civilisations	46 980 €	46 031 €	949 €
UFR STC	42 013 €	40 195 €	1 818 €
Total	131 939 €	119 899 €	12 041 €
Part Allocation complémentaire exceptionnelle (3)			
UFR Humanités	0 €	0 €	0 €
UFR Langues et civilisations	0 €	0 €	0 €
UFR STC	35 000 €	0 €	35 000 €
Total	35 000 €	0 €	35 000 €
Total (1)+(2)+(3)**			
UFR Humanités	169 144 €	160 737 €	8 407 €
UFR Langues et civilisations	146 320 €	143 100 €	3 220 €
UFR STC	122 476 €	87 062 €	35 414 €
Total	437 939 €	390 899 €	47 041 €
€/ étudiant (1)+(2)+(3)			
UFR Humanités	32 €	29,48 €	2 €
UFR Langues et civilisations	28 €	25,74 €	2 €
UFR STC	74 €	50,79 €	24 €
3 UFRs	36 €	30 €	4 €
Dotation complémentaire pour l'UFR Langues et civilisations			
SCSP - fonctionnement d'Agén (UFR langues et civilisations)	35 000 €	30 000 €	5 000 €

Données : CAP (IP LM 2023-24),
CAP (HC payées int ext sept 2024),
DAF (FC2023/TA2024).

Résultat du vote :

Votants	38
Suffrages exprimés	33
Pour	27
Contre	6

➡ La CFVU approuve la répartition de l'enveloppe 2025 des moyens alloués aux composantes.

V/ MODALITES D'EVALUATION DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES 2024/2025

M. Hoffmann constate les difficultés de collecte des MECC pour cette année et regrette que ce mal chronique perdure malgré les nombreuses relances qui ont été faites auprès des composantes. Cette situation ne permet une relecture satisfaisante des documents soumis à l'approbation de la commission.

M. Foucaud s'étonne de la différenciation de MECC entre les formations LLCER et LEA pour l'UE de L2, découverte du monde professionnel et source d'information. Il note également que l'enseignement est dispensé en ligne, ce qui n'était pas le cas avant.

Mme Petit répond que cette UE est dispensée en ligne et en présentiel à hauteur de 8h00 par TD. La DOSIP n'ayant pas les ressources humaines pour la prendre en charge intégralement, des enseignants-chercheurs ont été associés pour permettre le déploiement de cet enseignement. Elle suppose que les différences de mise en œuvre des évaluations pourraient s'expliquer par la liberté pédagogique lorsque ces enseignements ne sont pas assurés par la DOSIP.

M. Damome partage cette analyse.

M. Valat indique que depuis la mise en œuvre de l'offre de formation 2022/2027, la quasi-totalité des enseignements du bloc de compétences transversales a basculé en ligne hormis cet enseignement de L2 et quelques heures introductives dispensées en cours magistral. Pour ce qui concerne la mise en œuvre des évaluations, il ne partage pas l'analyse précédente. Il s'agit d'UE établissement dont le contenu et les évaluations ont été définies par l'établissement. Les enseignants chercheurs qui prennent en charge ces enseignements ne disposent donc pas de la même liberté pédagogique que pour leurs propres enseignements.

Mme Loupit fait une longue intervention. Elle pointe en premier lieu le retard dans le dépôt d'un grand nombre de fichiers des UFR Humanités et Langues et Civilisations. Elle déplore ces retards qui ne sont pas propices à un travail sérieux de relecture, ni au travail démocratique des élus. Elle liste 2 séries de formations pour lesquelles elle demande un vote différencié. Celles dispensées et évaluées en évaluation continue intégrale (ECI) et celles, non dispensées en ECI, mais auxquelles ils sont opposés en raison de l'absence de régime dispensé par exemple (parcours dispensés sur l'antenne d'Agen).

Selon le point de vue UNEF-EBM, l'ECI désavantage les étudiants et ils demandent le maintien d'une session de rattrapage comme modalité de 2nde chance. De plus l'ECI est peu compatible avec le régime dispensé. Enfin, ils considèrent que l'ECI n'a pas été choisi par certaines formations pour des motifs pédagogiques mais comme un moyen d'échapper aux surveillances des examens terminaux.

Elle donne également en exemple le master International master of african studies qui a supprimé la compensation pour des UE dispensées en anglais.

M. Arcelin prend la parole sur ce dernier point. Il précise que le master International master of african studies est un double diplôme en partenariat avec que l'Université de Bayreuth (Allemagne) et qu'il concerne un effectif très faible entre 5 et 7 étudiants par an. Le partenaire ayant constaté le niveau très faible en anglais de certains étudiants a souhaité que les conditions d'évaluations des UE soient relevées justifiant leur mise hors compensation.

M. Jaillet soutient la proposition de vote différencié et demande qu'un travail soit engagé afin de mieux répondre aux attentes des étudiants.

M. Le Bourdonnec conteste la vision présentée par les élus étudiants concernant l'ECI. L'ECI a été introduite pour permettre plus de souplesse dans le fonctionnement des équipes de formation et aux contraintes pédagogiques de certaines formations. Il pense que l'ECI favorise une acquisition des apprentissages plus progressive dans le temps avec la possibilité de prendre en compte des situations particulières. Il justifie la mise en œuvre de l'ECI par le fait que certaines pratiques pédagogiques ne sont pas adaptées à une évaluation sous forme de contrôle terminal et surtout permet avec un calendrier semestriel étendu de faciliter la mise en œuvre des terrains de fouille.

Il ne juge pas favorable pour les étudiants de devoir quitter un chantier de fouilles pour aller passer une session de rattrapage. Il reconnaît cependant la nécessité de mettre en œuvre des règles d'évaluation très claires.

M. Hoffmann partage l'intervention de M. Le Bourdonnec et observe que si l'ECl était préjudiciable aux étudiants, les taux de réussite seraient bien inférieurs à ceux des formations en évaluation terminale. Il entend les difficultés rencontrées par les étudiants dits empêchés et a conscience du besoin de renforcer leur accompagnement.

Mme Groult confirme qu'il existe globalement un écart de 12 à 15 points dans les taux de réussite entre les étudiants inscrits en régime dispensé et les étudiants en régime général.

M. LUTZ dénonce les mesures de sélection contenues dans les différents régimes d'études. Il insiste sur le régime dispensé qui n'est pas proposé dans toutes les formations alors même qu'il est indispensable à la poursuite d'études de beaucoup d'étudiants en situation de précarité financière. Il affirme la position du poing levé pour la gratuité des études supérieures sans condition de ressources. Il ajoute que les études nationales montrent qu'un étudiant sur deux est en dessous du seuil de pauvreté et se trouve contraint de travailler pour financer ses études.

Mme Groult conteste les chiffres et la méthodologie aboutissant à ces conclusions. Les chiffres avancés sont surévalués et l'observatoire aura l'occasion de présenter des données chiffrées lors d'une prochaine séance.

M. Petit indique que pendant le blocage étudiant de 2023, les principales plaintes étudiantes portaient sur la mise en œuvre de l'ECl.

MM. Hoffmann et M. Valat considèrent que les problématiques soulevées par les étudiants doivent être examinées en amont des conseils de composantes et de la CFVU dans le cadre des conseils de perfectionnement et dans les conseils de la pédagogie des composantes. Ils se déclarent preneur de toutes les situations identifiées par les étudiants afin de les transmettre aux équipes pédagogiques.

M. Hoffmann propose de passer au vote différencié proposé par les étudiants.

Vote 1 : MECC des formations partiellement ou totalement en évaluation continue intégrale, à savoir :

- Licence Philosophie,
- Licence Anglais-Philosophie,
- Licence Philosophie-Santé,
- Licence PASS,
- Licence Musicologie,
- Licence Musicologie PESMD,
- Licence Musiques actuelles,
- Licence Archéologie,
- Licence LLCER Russe trilingue,
- Licence LLCER Arabe,
- Licence 1 et 2 Géographie,
- Licence 3 Géographie enseignement concours,
- Licence 3 Géographie Information territoriale,
- Licence 3 UADTD,
- Master Commerce international et pays émergents ;

Résultat du vote :

Votants	38
Suffrages exprimés	29
Pour	20
Contre	9

☞ La CFVU adopte les MECC des formations partiellement ou totalement en évaluation continue intégrale.

Vote 2 : MECC séparées des formations suivantes :

- Licence LEA Anglais-Espagnol Agen,
- Licence LLCER Anglais Agen,
- Licence LLCER Portugais trilingue,
- Master Commerce international et pays émergent,
- M2 Plurilinguisme,
- Master Sciences du langage,
- M2 Linguistique des langues d'Asie orientale,
- Master Edition, théorie et critique de la bande dessinée,
- Master Etudes slaves,
- Master International master of African studies ;

Résultat du vote :

Votants	38
Suffrages exprimés	31
Pour	22
Contre	9

➔ **La CFVU adopte les MECC des licence LEA Anglais-Espagnol Agen, licence LLCER Anglais Agen, licence LLCER Portugais trilingue, master Commerce international et pays émergent, M2 Plurilinguisme, Master Sciences du langage, M2 Linguistique des langues d'Asie orientale, Master Edition, théorie et critique de la bande dessinée, Master Etudes slaves, Master International master of African studies.**

Vote 3 : MECC de tous les autres parcours de formation

DAEU	LICENCE Lettres classiques
DU grec ancien	Licence FAD Lettres classiques
DU grec ancien FAD	Licence Lettres (+parcours L3)
DU latin	Licence FAD Lettres
DU latin FAD	Licence Culture Humaniste Scientifique
DU FLES	Licence Hist et culture mondes anciens
DU FLES-FAD	Licence Anglais- Langue, littérature, culture
DU Coréen-FAD	Licence Anglais - Langue, culture, société
DU CIEPT	Licence Anglais-Allemand (LLCER)
Licence Arts plastiques	Licence Espagnol
Licence Cinéma et audiovisuel	Licence Allemand
Licence Danse	Licence Coréen
Licence Design	Licence Japonais
Licence Théâtre	Licence Italien
Licence Théâtre/ESTBA	Licence Chinois
Licence Histoire (+parcours L3)	Licence Anglais-Coréen (LEA)
Licence Histoire Hambord	Licence Anglais-Arabe (LEA)
Licence Histoire de l'art	Licence Anglais-Allemand (LEA)
Licence Lettres BABEL	Licence Anglais-Espagnol (LEA)
Licence Sciences du langage	Licence Anglais-Italien (LEA)
Licence Sciences de l'information et de la communication	Licence Anglais-Japonais (LEA)
Licence Anglais - Information communication	Licence Anglais-Portugais (LEA)
Licence Allemand - Information communication	Licence Anglais-Russe (LEA)
Licence Espagnol - Information communication	Licence Anglais-Chinois (LEA)
Licence Galatassaray - Information Communication délocalisée	Master Etudes anglophones
Licence Lomé (TOGO) - Info. Com délocalisée	Master 2 Traduction pour l'édition
M1 Plurilinguistique et contact de langues	Master Etudes anglophones et germanophones

MasterDIFLES Ingénieries de formation, contextes pluriels
Master Arts plastiques
Master Approches hist socio-culturelles cinéma audiovisuel

Master Etudes germanique.-identit, médiat, multicultural.
Master Etudes germanique Postdam
Master Didactique de l'espagnol

Résultat du vote :

Votants	38
Suffrages exprimés	38
Pour	36
Contre	2

➡ **La CFVU adopte les MECC des formations référencées ci-dessus.**

VI/ MODIFICATION DU REGLEMENT DES ETUDES

M. Valat expose les propositions de modifications qui ont émergées du travail du bureau de la CFVU du 12 septembre.

Page 11 sur les règles de validation du contrôle continu en licence :

La formulation « En cas d'absence justifiée (Cf. glossaire) à une ou plusieurs évaluations du CC, l'enseignant apprécie la situation sur la base des éléments par l'étudiant ».

Est remplacée par : « En cas d'absence justifiée (Cf. glossaire) à une ou plusieurs évaluations du CC, l'enseignant dispose des choix suivants en se fondant sur les justificatifs présentés par l'étudiant ».

Page 13, concernant L'évaluation continue intégrale (ECI) :

La formulation « En cas d'absence à une évaluation, l'enseignant apprécie la situation sur la base des éléments fournis par l'étudiant ».

Est remplacée par : « En cas d'absence à une évaluation, l'enseignant dispose des choix suivants, sur la base des éléments fournis en se fondant sur les justificatifs présentés par l'étudiant ».

Page 13, item relatif à l'organisation de l'évaluation, il est proposé de modifier la dernière « puce » formulée ainsi :

- « Les évaluations de substitution organisées en fin de semestre peuvent prendre la forme d'une composition écrite ou orale.

- Elles feront l'objet d'une convocation dans un délai raisonnable (un délai d'au minimum 15 jours est souhaitable si la date n'a pas été annoncée dans les trois premières semaines du semestre) ».

Par : « Les évaluations de substitution peuvent prendre la forme d'une composition écrite ou orale, elles sont organisées la dernière semaine du semestre ».

Résultat du vote :

Votants	38
Suffrages exprimés	38
Pour	36
Contre	2

➡ **La CFVU approuve les modifications du règlement des études.**

VII/ DESIGNATION DES REPRESENTANTS ETUDIANTS DE LA CFVU POUR SIEGER A LA CVIE

M. Hoffmann rappelle qu'en ce qui concerne la représentation étudiante dans cette commission, les statuts prévoient la désignation de :

- 4 étudiants élus répartis proportionnellement au nombre de sièges obtenus au Conseil d'Administration, avec au minimum 1 étudiant par liste élue ;
- 6 étudiants tirés au sort.

Plusieurs élus s'accordent sur l'importance d'élargir la participation des étudiants en dehors des élus dans les instances et souhaitent le maintien du dispositif de tirage au sort.

Mme Launay constate la faible participation des tirés au sort au fonctionnement de la commission et fait état de l'absence de volontaires à ce jour. Constat partagé par M. Jaillet qui dit qu'il n'est pas évident de trouver des étudiants engagés.

Mme Schaller et M. Fernandez estiment que la lettre d'information est insuffisamment lue par les étudiants et que si on veut susciter des candidatures, il faut diversifier les canaux de communication, à commencer par une information via la messagerie étudiante, de solliciter les membres des associations ou encore de mobiliser les délégués de TD. Ils insistent sur la nécessité d'expliquer l'importance et le rôle de cette commission ainsi que sur la charge de travail que cela implique de participer aux travaux de cette commission.

M. Hoffmann, après un court débat, convient qu'il n'est pas nécessaire de revenir sur les statuts pour faire préciser les modalités de tirage au sort.

Pour ce qui concerne la désignation des élus étudiants répartis proportionnellement au nombre de sièges obtenus au Conseil d'Administration, sont proposés :

Büşra DIRIK, Andréa FERNANDEZ, Pierrick GISSOU, Maïa JIMENEZ

Résultat du vote :

Votants	38
Suffrages exprimés	38
Pour	38

➡ La CFVU approuve la désignation Büşra DIRIK, Andréa FERNANDEZ, Pierrick GISSOU, Maïa JIMENEZ pour siéger à la Commission Vie Etudiante (CViE) en qualité d'élus étudiants répartis proportionnellement au nombre de sièges obtenus au Conseil d'Administration.

VIII/ DESIGNATION DES ELUS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU) POUR SIEGER AU CONSEIL DE LA CLEFF

Sont proposés pour siéger au conseil de la CLEFF :

Ito VENANT-BOUANANI, Andréa FERNANDEZ, Rim BELAROUSSI.

M. Hoffmann indique que le prochain conseil de la CLEFF est prévu le 07/10/2024 à 17h30

Résultat du vote :

Votants	38
Suffrages exprimés	38
Pour	38

☞ *La CFVU approuve la désignation de Ito VENANT-BOUANANI, Andréa FERNANDEZ, Rim BELAROUSSI pour siéger au conseil de la CLEFF.*

IX/ REGLEMENT POUR L'APPEL A CANDIDATURE ET LA PARTICIPATION AU FESTIVAL PLANCHE

Mme Piau présente le programme qui est un festival étudiant international d'arts vivants dont la 1^{ère} édition date de 2023 et qui se déroule fin mai à l'UBM.

Il est organisé par le Service culture et reçoit le soutien de l'UFR Langues et Civilisations et vise à valoriser le travail des étudiant.es en arts vivants et à célébrer la diversité culturelle et linguistique (spectacles en français et en langue étrangère). La 1^{ère} édition a accueilli 3 troupes étrangères (Aberdeen, Rabat, Sarajevo) et 3 troupes françaises.

Pour la 2^{ème} édition, 2 troupes étrangères (Bilbao Bologne) ont été accueillies et 4 troupes françaises.

La 3^{ème} édition se déroulera du Festival du 20 au 23 mai 2025. L'appel à participation se fera via un mode simple ou sera adossé à un programme intensif hybride Erasmus (Erasmus BIP) pour lesquels la CFVU doit la CFVU doit approuver le contenu des règlements de participation.

M. Gibaud demande pourquoi la restauration du midi n'est pas prise en compte pour les participants et pourquoi le lieu de la représentation n'est pas précisé pour la 3^{ème} édition.

Mme Piau répond pour la restauration que les participants n'étaient pas totalement satisfaits du service rendu ou bien ils préféreraient disposer de leur temps libre pour faire des visites de la ville ou de l'environnement proche. Pour ce qui concerne le lieu de représentation, ce sera normalement la maison des Arts mais il est difficile de connaître la disponibilité du lieu un an à l'avance.

Résultat du vote :

Votants	38
Suffrages exprimés	38
Pour	38

☞ *La CFVU donne un avis favorable au règlement pour l'appel à candidature et la participation au festival planche.*

X/ SUBVENTION ASSOCIATION ARCHIMUSE-BORDEAUX

M. Hoffmann signale que la subvention accordée par l'UFR Humanités est d'un montant de 2000€. Celle-ci a pour objet de contribuer au projet porté par l'association Archimuse-Bordeaux de valorisation des collections patrimoniales de l'Université de Bordeaux.

Plus précisément, les collections patrimoniales de l'Université de Bordeaux seront rendues accessibles à travers une saison culturelle qui s'échelonne de septembre 2024 à février 2025.

Au cours de cette saison seront proposés des visites, des jeux, des médiations au sein des collections, soit sur le campus de l'Université de Bordeaux, mais aussi au sein de l'Université de Bordeaux Montaigne, auprès des écoles de Pessac, au centre de Bordeaux.

Résultat du vote :

Votants	38
Suffrages exprimés	38
Pour	38

➡ *La CFVU donne un avis favorable à la subvention de 2000€ accordée par l'UFR Humanités à l'association Archimuse-Bordeaux.*

XI/ BILAN SEMAINE DE RENTREE 2024

Un document de présentation a été transmis aux élus, seuls quelques points saillants seront présentés ci-dessous.

M. Hauquin présente le bilan de la semaine de rentrée qui s'est déroulée du 02 au 06 septembre 2024.

- Rappel des objectifs : accueil des nouveaux entrants, favoriser une première étape de socialisation à l'Université, avoir un premier contact avec les équipes pédagogiques...
- Accueil : 3662 primo-entrant·e-s, Accompagné·e-s par 34 tuteurs/tutrices,
- 95.9 % des retours sont positifs,
- Organisation (réunion ou présentation) :
 - Réunions pédagogiques par filières (90 à 120 minutes),
 - Services d'appui aux études (60 minutes) : DAPS, DOSIP, SCD,
 - Services en charge de la vie étudiante et de campus (DIVEC, service culture, DLM)
 - Visite de l'université et remise des cartes étudiantes (60 minutes),
 - Village Accueil Associatif Montaigne (VAAM) : l'organisation traditionnelle prise en charge par le tissu associatif a été annulé très tardivement et remplacé au pied levé par un espace associatif à la BRM,
 - Ressources et outils numériques (stories instagram, Application mobile « UBMontaigne »)

Un débat s'engage entre Mme Schaller et M. Jaillet sur les motifs de l'annulation du VAAM cette année. M. Hauquin déplore la date de cette décision qui a eu des conséquences fâcheuses quant à l'organisation de la semaine de rentrée.

XII/ PROJET DE DEPLOIEMENT DES ENSEIGNEMENTS TRANSITION ECOLOGIQUE ET DEVELOPPEMENT SOUTENABLE (TEDS) DANS LES FORMATIONS DE 1^{ER} CYCLE

M. Hoffmann indique qu'un groupe de travail est en cours de constitution afin d'intégrer les enseignements de transition écologique et développement soutenable (TEDS) dans nos maquettes de formation. A la sortie du cursus de 1^{er} cycle, tous les étudiants devront avoir suivi cet enseignement d'environ 30 heures et 3 ECTS. Cet enseignement dispensé en ligne doit s'intégrer au bloc de compétences transversales. En complément, les équipes pédagogiques pourront intégrer ces problématiques dans leurs enseignements disciplinaires.

Le programme de formation défini par l'établissement s'appuiera sur un ensemble de ressources proposées par l'Université Virtuelle Environnement et Développement Durable (UVED). Il ajoute la volonté de l'UBM et de l'UBx de collaborer dans les travaux de l'institut des transitions de l'UBx.

Mme Pinède signale qu'il existe de multiples compétences sur les transitions dans l'établissement que ce soit à l'IUT ou dans le laboratoire de recherche du MICA (MÉDIATIONS, INFORMATIONS, COMMUNICATION, ARTS)

M. Damome demande si la certification proposée par l'établissement sur la transition écologique sera maintenue.

M. Hoffmann confirme que cela est inscrit dans les objectifs de l'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,



Alexandre Péraud